

# Énoncé de réaction - Omble à tête plate, populations de la côte sud de la Colombie-Britannique

18 décembre, 2013

**Nom commun** : Omble à tête plate, populations de la côte sud de la Colombie-Britannique

**Nom scientifique** : *Salvelinus confluentus*

**Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)** : Préoccupante

**Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation** : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le Comité Nisga'a Wildlife et le Comité de gestion des pêches conjointes Nisga'a, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Omble à tête plate, populations de la côte sud de la Colombie-Britannique, à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme espèce préoccupante. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Omble à tête plate, populations de la côte sud de la Colombie-Britannique, au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

**Justification de la désignation par le COSEPAC** : Ce poisson d'eau douce existe dans cinq grands réseaux fluviaux dans cette région. La taille des populations dans trois des rivières est inconnue, mais elle n'est probablement pas grande. Il s'agit d'une espèce à croissance lente et à maturation tardive qui prospère dans les eaux pures froides, et de nombreuses populations requièrent de longues voies de migration sans obstruction reliant l'habitat de frai et l'habitat des adultes. L'espèce est donc particulièrement vulnérable à la dégradation de l'habitat, à la fragmentation des réseaux fluviaux par les barrages, aux effets néfastes découlant de l'envahissement par l'omble de fontaine non indigène, ainsi qu'à la surexploitation. Le cycle biologique anadrome observé dans ces populations est unique chez cette espèce.

**Présence au Canada** : Colombie-Britannique

**Ministre(s) compétent(s)** :

Ministre des Pêches et des Océans

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

**Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s)** :

Colombie-Britannique

**Loi(s) fédérale(s) pertinente(s)** :

**Activités de conservations en cours** : En 1995, le programme des pêches de la Colombie-Britannique a élaboré un plan stratégique pour la conservation et la gestion de l'omble en Colombie-Britannique. Depuis, ce plan axe les recherches sur l'inventaire, la répartition générale, la diversité génétique, les déplacements saisonniers, l'habitat et les interactions interspécifiques. En 2004, la province de la Colombie-Britannique a publié l'Identified Wildlife Management Strategy concernant les espèces en péril qui décrit les lignes directrices précises pour la gestion des habitats de l'omble à tête plate ainsi que les mesures générales visant les espèces sauvages.